

L'école de Musique & Danse propose la pratique des différentes disciplines à partir de la grande section de la maternelle, avec un apprentissage individuel et/ou collectif.

Début des cours : lundi 17 Septembre 2018

Inscription : Par téléchargement des documents sur le site www.musiquenvie.com

- Sur les différents lieux d'inscriptions :


Lundi 10/09 de 16h à 19h à Bon-Encontre (espace culturel Delbès)

Mardi 11/09 de 16h à 19h à Foulayronnes (espace culturel Le Galion)

Jeudi 13/09 de 16h30 à 19h à Colayrac-Saint-Cirq (Mairie)

Vous devez :

- Consulter le planning des cours,
- Choisir la discipline (*La F.M. est obligatoire pour les élèves mineurs inscrits à un cursus musical : Instrument ou technique vocale*).
- Contacter le professeur concerné, pour les cours individuels et semi-collectifs,
- Remplir une fiche d'inscription par élève,
pour les fiches pré-remplies : vérifier l'exactitude des coordonnées,

 **Élèves des Communes Subventionnées: justificatif de domicile obligatoire à fournir lors de l'inscription**

Élèves des communes de Colayrac-St-Cirq et de Foulayronnes: nombre de places limitées, la date limite des réinscriptions est fixée au 3 septembre 2018

Tarifs :

- Les tarifs sont annuels, le règlement au trimestre étant une facilité de paiement.
- Les tarifs sont calculés selon la discipline, la durée des cours, l'âge et le lieu de résidence de l'élève.
- ***L'adhésion de 22€ par élève est obligatoire, en tant que membre de l'Association adhérente au contrat de la Confédération Musicale de France.***
- Le, ou les chèques sont remis lors de l'inscription, libellés à l'ordre de Musiqu'envie.
- Aucun encaissement avant le 1/10.
- Les paiements au trimestre seront encaissés aux dates suivantes :

10/10/2018 10/01/2019 10/04/2019

Des réductions s'appliquent dans les cas suivants (hors ateliers):

- 20€ pour une 2^e discipline par élève mineur (à déduire du 1er chèque).
- 20€, à partir du **2^{ème} élève mineur**, pour la même famille (à déduire du 1er chèque, si paiement au trimestre).

Rappels :

- Vous devez avoir pris connaissance du règlement intérieur (sur le site).
- Pour la danse : **un certificat médical est obligatoire dès le 1er cours.**
- Aucun élève ne sera admis en cours, s'il n'a pas, en temps utile, déposé son dossier complet accompagné du règlement.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer de la présence des professeurs avant de laisser vos enfants. De même, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'heure de fin de cours (notre responsabilité étant désengagée).
- Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

par mail à : ecolemusiquenvie@orange.com